

ORDONNANCE C-4.1, o. 192

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

Ordonnance relative à l'événement

« Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal »

À la séance ordinaire du 3 septembre 2019, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. À l'occasion de l'événement « *Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* », il est exceptionnellement permis la fermeture temporaire de boulevards, rues et avenues.
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués aux tableaux joints en annexe de l'ordonnance B-3, o. 081.

ÉVÉNEMENTS PUBLICS ENTÉRINÉS - 3 septembre 2019

NOM DE L'ÉVÉNEMENT	NOM DE L'ORGANISME	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (montage et démontage inclus)	LIEU	B-3 art. 20 (bruit)	P-1 art. 8 (vente)	P-1 art. 3 (cons., alcool)	C-4-1 (fermeture de rue)	V-1 art.22 (hippomobile)	2006-10 (propriété)
Fête de la rentrée	École Laurier	Le 5 septembre 2019 De 16 h à 21 h	Parc Sir-Wilfrid-Laurier	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Exempté
Parcours Parkinson	Parkinson Montréal-Laval	Le 8 septembre 2019 De 6 h 30 à 14 h	Parc La Fontaine	Oui	Non	Oui	Non	Non	Exempté
Inauguration du skatepark	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal	Le 19 septembre 2019 De 16 h à 20 h	Skatepark Mile End et rue Cloutier	Oui	Non	Non	Non	Non	Exempté
Le Grand Prix Cycliste de Montréal	Grand Prix Cycliste Québec Montréal	Du 14 au 15 septembre 2019 24 h / 24 h	Parc Jeanne-Mance et parcours à déterminer	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Exempté
Marathon International Oasis de Montréal	Marathon International de Montréal Oasis (MIMO)	Du 21 au 22 septembre 2019 24 h / 24 h	Parc La Fontaine et parcours à déterminer	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Exempté
BBQ Annuel POP Montréal	Festival international de musique POP Montréal	Du 27 au 29 septembre 2019 24 h / 24 h	Skatepark Mile End et rue Cloutier	Oui	Non	Non	Non	Non	Exempté

ÉVÉNEMENTS PUBLICS ENTÉRINÉS - 3 septembre 2019

NOM DE L'ÉVÈNEMENT	NOM DE L'ORGANISME	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (montage et démontage inclus)	LIEU	B-3 art. 20 (bruit)	P-1 art 8 (vente)	P-1 art. 3 (cons. alcool)	C-4-1 (fermeture de rue)	V-1 art.22 (hippomobile)	2006-10 (propriété)
Revivre	Association québécoise de soutien aux personnes souffrant de troubles anxieux, dépressifs ou bipolaire	Le 29 septembre 2019 De 6 h à 18 h	Parc La Fontaine	Oui	Non	Non	Non	Non	Exempté

Le secrétaire d'arrondissement,

M^e Claude Groulx

Le maire suppléant,

Alex Norris